



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°106**

**Publié le 19 août 2022**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS.....**

- Décision n°DDSP/SGO/FH n°22/11836 en date du 10 août 2022 portant délégation de signature du Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais.....

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS.....**

**Direction.....**

- Arrêté préfectoral n°2022-40-119 en date du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Madame Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais.....  
- Arrêté préfectoral n°2022-40-120 en date du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Madame Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais.....  
- Arrêté préfectoral n°2022-40-121 en date du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Madame Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais dans le cadre des compétences au titre de la tarification des prestations des CADA et CPH.....

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES.....**

- Arrêté en date du 18 août 2022 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles du département du Pas-de-Calais.....

**CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS.....**

**Secrétariat de Direction.....**

- Décision n°252 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature du Chef d'établissement du Centre hospitalier de Calais et des Responsable des EHPAD de Guînes et d'Ardres auprès des cadres de santé des EHPAD.....

*Direction générale de la police nationale  
Direction centrale de la sécurité publique  
Direction départementale de la sécurité publique du Pas-de-Calais*

DDSP/SGO/FH n° 22/11836.

Arras, le 10/08/2022

**Le Contrôleur Général  
Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais**

**Vu** le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022;

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 décembre 2020 portant affectation de M. Benoît DESFERET contrôleur général des services actif de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique et commissaire central à Nantes (44), en qualité de directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais à Arras (62), à compter du 4 janvier 2021 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Benoît DESFERET, Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques ;

**DECIDE**

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

- Monsieur Aurélien CROS, Commissaire Divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais,
- Monsieur Sébastien DENNE, Attaché hors classe d'administration, chef du service de gestion opérationnelle,
- Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Attaché principal, adjoint au chef du service de gestion opérationnelle,
- Monsieur Grégory CORNEE, Secrétaire administratif de police de classe normale, chef du bureau des finances et de la comptabilité,

à l'effet de :

1. décider, par la validation des expressions de besoin correspondantes, de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur le programme n° 176 « police nationale » de la mission « sécurité », dans la limite de 1 500 euros pour M. Sébastien DENNE, M. Frédéric HOUPLAIN et M. Grégory CORNEE

2. vérifier et constater l'exécution du service fait conformément aux engagements juridiques correspondants,

.../...

3. Certifier le service fait dans l'application informatique financière de l'État. Cette délégation est aussi accordée à Léa LEMAITRE, Carine DELCAMBRE et Yann DEBUT,

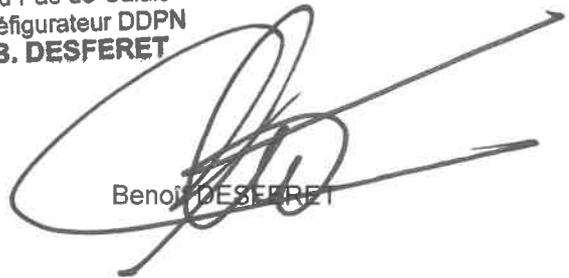
4. décider des ordres à payer au comptable,

5. signer tous les actes relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics et imputés sur le programme 176 « police nationale »

ARTICLE 2 : La présente décision remplace et annule la décision du 24 août 2020 de M. le Contrôleur général, Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais,

ARTICLE 3 : M. Aurélien CROS, Commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs.

Le Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique  
du Pas-de-Calais  
Préfigurateur DDPN  
**B. DESFERET**



Benoît DESFERET



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Direction

Arras, le **12 AOUT 2022**

N°2022-40-119

**Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,  
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais**

**La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;**

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

**Vu** l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et de M. Fabrice RINGEVAL directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 12 mai 2022 portant nomination de Mme Monique GUILLEMOT-RIOU directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-28 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;



Vu l'arrêté préfectoral n°2022-40-91 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-40-110 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques ;

**Arrête :**

**ARTICLE 1** : La délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée à titre permanent à Mme Monique GUILLEMOT-RIOU, Directrice départementale adjointe, directeur du travail et à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, attaché hors classe échelon spécial de l'administration de l'État.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Monique GUILLEMOT-RIOU et de M. Fabrice RINGEVAL, la délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée aux chefs de pôle, chefs de service, chefs d'unité et déléguée départementale à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relevant des compétences mentionnées et les délégataires désignés en annexe 1 et annexe 2.

**ARTICLE 3** : Les présentes dispositions remplacent celles de l'arrêté de subdélégation de signature du 1<sup>er</sup> août 2022 publié le 3 août 2022 au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais n°55 qui est abrogé.

**ARTICLE 4** : La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Nathalie CHOMETTE.



## Annexe 1 : Actes relevant de la compétence du préfet de département

### Administration générale et compétences ex DDCS

accordés par arrêté préfectoral de délégation de signature à Nathalie CHOMETTE n° 2022-40-91  
dont la subdélégation est accordée en DDETS du Pas-de-Calais

Domaines de compétence de l'arrêté préfectoral de délégation de signature à Nathalie CHOMETTE n° 40-32 du 26 avril 2021	Entité d'encadrement du délégataire	Nom du délégataire	Grade du délégataire
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p> <p>II : Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Tous courriers, notes, actes et décisions relevant de ce domaine et notamment :</p> <p>II-1 : l'avis sur les demandes d'agrément des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;</p> <p>II-2 : les demandes d'agrément des Établissements d'Information, de Consultation ou de Conseil de Familles (EICCF) ;</p> <p>II-3: les avis sur les demandes d'agrément des associations dans le cadre du parcours de sortie de la population et de la traite des êtres humains ;</p> <p>II-4 : la reconnaissance de l'aptitude aux activités de conseil conjugal au sein des espaces pour la vie affective relationnelle et sexuelle (EVARS).</p>	Délégation aux droits de femmes	Virginie HOFFMAN	Attachée principale des administrations de l'État

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p> <p>VI – Stratégie de lutte contre la pauvreté, stratégie de protection de l'enfance et stratégie pour le logement d'abord</p> <p>VI-1 : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des demandes de subvention des organismes agissant dans la mise en œuvre de ces stratégies.</p> <p>VII – Missions d'inspection, contrôle audit et évaluation de structures</p> <p>VII-1 : Les contrôles prévus aux articles L 313-13 et L 331-1 du CASF.</p> <p>VII-2 Les mesures de police administrative (Articles L313-13 et suivants du CASF).</p> <p>VII-3 L'exercice des missions, de contrôle et l'évaluation des projets subventionnés.</p> <p>VII – Missions d'inspection, contrôle audit et évaluation de structures</p> <p>VII-1 : Les contrôles prévus aux articles L 313-13 et L 331-1 du CASF.</p> <p>VII-2 Les mesures de police administrative (Articles L313-13 et suivants du CASF).</p> <p>VII-3 L'exercice des missions, de contrôle et l'évaluation des projets subventionnés.</p>	<p>Pôle Appui à la Stratégie</p>	<p>Patrick DEBRUYNE</p>	<p>Inspecteur des affaires sanitaires et sociales Hors classe</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Service Accompagnement Mutations Économiques</p>		

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Service Politique du Titre/ VAE</p>	<p>Julia HARCHIN</p>	<p>Attachée principale des administrations de l'État</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p> <p>III-1-1-E : Établissement et utilisation des tableaux de bord ;</p> <p>III-1-1-F : Demande d'information à caractère financier</p> <p>III-1-2 : Procédures d'autorisation (article R 313-1 et suivants du CASF) ;</p> <p>III-1-2-A : Réception des demandes d'autorisation présentées en application de l'article L 312-1 du CASF (article R-313-4 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-B : Réclamation des pièces manquantes ou incomplètes (article R 313-5-1 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-C : Notifications de décisions (article R 313-7 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-E : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des évaluations internes et externes (article L 312-8 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-G : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des appels à projets sociaux (article L 313-1-1 du CASF).</p> <p>IV-5 : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des demandes d'agrément des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (art R 365-1-2° et R 365-1-3° du CCH)</p> <p>V-1-1 : Exercice de la tutelle des pupilles de l'État (article L 224-1 du CASF) ;</p> <p>V-1-2 : Établissement de tous les actes d'administration des deniers pupillaires (article L 224-9 du CASF) ;</p>	<p>Pôle Cohésion Sociale</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julia HARCHIN, subdélégation est donnée à :</p>	<p>Aviva MAX</p>	<p>Inspectrice Hors Classe de l'Action Sanitaire et Sociale</p>

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p> <p>III-1-1-F : Demande d'information à caractère financier ;</p> <p>III-1-2-A : Réception des demandes d'autorisation présentées en application de l'article L 312-1 du CASF (article R-313-4 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-B : Réclamation des pièces manquantes ou incomplètes (article R 313-5-1 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-C : Notifications de décisions (article R 313-7 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-G : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des appels à projets sociaux (article L 313-1-1 du CASF).</p>	<p>Unité Accès à l'hébergement d'urgence et dispositifs migratoires</p>	<p>Sophie MAZET</p>	<p>Inspecteur des affaires sanitaires et sociales</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p> <p>III-1-2 : Procédures d'autorisation (article R 313-1 et suivants du CASF) ;</p> <p>III-1-2-A : Réception des demandes d'autorisation présentées en application de l'article L 312-1 du CASF (article R-313-4 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-B : Réclamation des pièces manquantes ou incomplètes (article R 313-5-1 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-C : Notifications de décisions (article R 313-7 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-E : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des évaluations internes et externes (article L 312-8 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-G : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des appels à projets sociaux (article L 313-1-1 du CASF).</p> <p>IV-5 : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des demandes d'agrément des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (art R 365-1-2° et R 365-1-3° du CCH).</p>	<p>Unité Accès à l'hébergement d'insertion et au logement adapté</p>	<p>vacant</p>	

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p> <p>V-1-1 : Exercice de la tutelle des pupilles de l'État (article L 224-1 du CASF) ;</p> <p>V-1-2 : Établissement de tous les actes d'administration des deniers pupillaires (article L 224-9 du CASF) ;</p>	<p>Unité Protection des pupilles de l'État</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BRECKPOT, subdélégation de signature au titre des V1-1 est donnée à :</p>	<p>Bruno BRECKPOT</p> <p>Charlotte LAMBERT Françoise DRON Claudie BLAIRE Sabrina BOUNEDER</p>	<p>Inspecteur des affaires sanitaires et sociales</p> <p>Secrétaire administrative Secrétaire administrative Adjointe administrative Adjointe administrative</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p> <p>VIII – Missions en matière de politique de la ville :</p> <p>VIII-1 ; les accusés de réception reconnaissant le caractère complet d'un dossier de demande de subvention d'investissement.</p> <p>VIII-2 : les accusés de réception reconnaissant le caractère complet d'un dossier de demande de subvention de fonctionnement.</p>	<p>Pôle Développement des Territoires</p>	<p>Alexandre DHESE</p>	<p>Attaché principal des administrations de l'État</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie</p>	<p>Florence TARLEE</p>	<p>Directrice du Travail</p>

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p> <p>IV-1 : Le logement des publics prioritaires :</p> <p>IV-1-2 : Courriers adressés aux usagers en demande de logement.</p> <p>IV-2 : Le droit au logement opposable :</p> <p>IV-2-3 : Information des personnes dont la demande a été acceptée par la commission de médiation prévue à l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, concernant le bailleur chargé de leur logement ;</p> <p>IV-2-4 : Courriers relatifs au secrétariat de la commission départementale de médiation : accusés de réception des recours déposés au titre des articles L 300-1 et L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, courriers adressés aux requérants, convocations des membres de la commission départementale de médiation, notifications aux requérants des décisions de décisions de la commission départementale de médiation.</p> <p>IV-3 : Prévention des expulsions du ressort de l'arrondissement d'Arras :</p> <p>IV-3-1 : Courriers adressés aux locataires, propriétaires et mairies relatifs aux commandements de payer.</p> <p>IV-4 : La commission départementale de conciliation :</p> <p>IV-4-1 : Courriers adressés aux usagers saisissant la commission départementale de conciliation ;</p> <p>IV-4-2 : Courriers de réponse adressés aux usagers relatifs aux relations locatives.</p>	<p>Unité Fonctions sociales du logement</p>	<p>Antoine VAN-MACKELBERG</p>	<p>Attaché des administrations de l'Etat</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p> <p>IV-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Unité Fluidité des parcours</p> <p>Unité Insertion par l'activité économique</p>	<p>Stéphane COQUERELLE</p> <p>Isabelle HANOT</p>	<p>Attaché stagiaire des administrations de l'Etat</p> <p>Inspectrice du travail</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Section centrale du travail</p>	<p>Christophe FAIDHERBE</p>	<p>Directeur du Travail</p>

I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Service de renseignement sur le droit du travail	Christophe FAIDHERBE	Directeur du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Unité de contrôle Arras	Samuel RENARD	Directeur adjoint du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Unité de contrôle Lens-Hénin	Catherine HERLEM	Directrice adjointe du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Unité de contrôle Béthune-Saint Omer	Eric MANNER	Directeur adjoint du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Unité de contrôle Boulogne-Littoral Arras	Catherine PERRELLO	Directrice adjointe du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité I-3 : Comité médical et commission de réforme I-3-1 : Gestion de la commission de réforme : constitution et présidence. Avis émis en commission de réforme statuant pour les personnels relevant de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière. ; I-3-2 : Suivi du comité médical ; pour les personnes relevant de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière ;	Unité Comité médical et commission de réforme (conseil médical)	Dominique ROBILLARD	Secrétaire administrative de classe supérieure

**Annexe 2 :**

**Actes relevant de la compétence du préfet de département délégués à la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
Missions en matière d'emploi, de mutations économiques et de formation professionnelle**

<b>N° DE COTE</b>	<b>NATURE DU POUVOIR</b>	<b>Nom du délégataire</b>	<b>Entité d'encadrement et grade du délégataire</b>	<b>CODE DU TRAVAIL OU AUTRE CODE (1)</b>
	<b>A – SALAIRES</b>			
A-1	Établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux à domicile	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7422-2 et L.7422-3 R.7422-1 ; R.7422-2
A-2	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7422-6, L.7422-7 et L.7422-11
A-3	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.3141-23
A-4	Décisions en matière de remboursement de frais de déplacements (réels ou forfaitaires) ; exposés par les conseillers du salarié	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. D.1232-7, D.1238-8, D.1232-9
A-5	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.1232-11

	de leur mission			
<b>B – HÉBERGEMENT DU PERSONNEL</b>				
B-1	Délivrance de l'accusé de réception de la déclaration d'un employeur d'affectation d'un local à l'hébergement	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. 1 loi 73-548 du 27/06/1973
<b>C – NÉGOCIATION COLLECTIVE</b>				
C-1	Appréciation de la qualification des emplois menacés dans le cadre de la négociation triennale	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.2242-15 à L.2242-20 Art. D.2241-3 et D.2241-4
<b>D – CONFLITS COLLECTIFS</b>				
D-1	Engagement des procédures de conciliation ou de médiation au niveau départemental	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.2523-2
<b>E – AGENCE DE MANNEQUINS</b>				
E-1	Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7123-14 Art.R.7123-15, R.7123-17, R.7123-17-1
<b>F – EMPLOI DES ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 18 ANS</b>				
F-1	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7124-1 à L. 7124-3 - Art R.7124-1 à R.7124-5

F-2	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7124-5
F-3	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7124-9
F-4	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.4153-6 Art. R.4153-8 et R.4153-12 Art. L.2336.4 du Code de la santé publique
<b>G – APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE</b>				
G-1	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.6223-1 et L.6225-1 à L.6225-3 Art. R.6223-16 et Art. R.6225-4 à R. 6225-8
G-2	Dérogation au plafond d'apprentis par maître d'apprentissage accordée par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. R5112-11 à R5112-18 Art. R 6223-6 à R6223-8
<b>H – PLACEMENT PRIVE</b>				
H-1	Enregistrement de la déclaration préalable d'activité de placement	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. R.5323-1 et R.5323-6



	personne				
I-9	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance par les GEIQ	Alexandre DHESSÉ	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Art. D.6325-24 circulaire n°97/08 du 25/004/1997 et instruction n° DGEFP/SDPAE/MIE/2016/214 du 29 juin 2016	
I-10	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique et toutes décisions relatives au fonds départemental d'insertion	Florence TARLEE	Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie Directrice du Travail	Art. L.5132-2 et L.5132-4 Art. R.5132-44 et L.5132-45 R.5132-46	
I-11	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments "entreprise solidaire d'utilité sociale" et courriers relatifs aux entreprises solidaires d'utilité sociale	Florence TARLEE	Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie Directrice du Travail	Art. L.3332-17-1 et R.3332-21-3	
I-12	Actes afférents au secrétariat de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et à celui des sous-commissions ou commissions restreintes correspondantes	Florence TARLEE Alexandre DHESSÉ	Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie -Directrice du Travail Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Décret n°2006-665 du 07/06/2006 Art R.5112-11 du code du travail	
I-13	Agrément des comités de bassin d'emploi	Alexandre DHESSÉ	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire Décret n°2002-790 du 3 mai 2002 relatif aux comités de bassin d'emploi et au comité de liaison des comités de bassin d'emploi	

								Décret n° 2009-1696 du 29/12/2009 relatif aux demandes d'informations concernant certains dispositifs d'aide à l'emploi
I-14	Demande d'informations concernant les dispositifs d'aide à l'emploi	Alexandre DHESSE	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat					
I-15	Arrêtés fixant la liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors de l'entretien préalable à la signature d'une rupture conventionnelle	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail					Art. L. 1232-7, D. 1232-4 à D.1232-12
I-16	Dérogation au repos dominical	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail					Art L3132-20 du code du travail
<b>J- REDUCTION, SUSPENSION OU SUPPRESSION DU REVENU DE REMPLACEMENT</b>								
J-1	Recours administratifs et juridictionnels formés à l'encontre des décisions de suppression du revenu de remplacement et de pénalité administrative antérieures au 1er janvier 2019.							Décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi
<b>K - FORMATION PROFESSIONNELLE</b>								
K-1	Rémunération des stagiaires, abandon de stage agréé par l'État	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail					Art R.6341-48, R.6341-44, R.6341-48

<b>L – OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS</b>			
L-1	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail  Art R.5212-15, R.5212-17
<b>M – TRAVAILLEURS HANDICAPÉS</b>			
M-1	Subvention d'installation d'un travailleur handicapé pour l'exercice d'une fonction indépendante	Alexandre DHESSÉ	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat  Art. R.5213-52 Art. D.5213-54 à D.5213-
M-2	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	Alexandre DHESSÉ	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat  Art. L.5213-10 Art. R.5213-33 à R.5213-38
M-3	Aides au poste attribuées aux entreprises adaptées	Alexandre DHESSÉ	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat  Art. L5213-19 Art. R5213-76 d

(1) Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Direction

Arras, le **12 AOUT 2022**

N°2022-40-120

**Arrêté portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,  
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais**

**La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;**

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

**Vu** l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-28 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-40-91 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et notamment son article 4 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 et plus particulièrement son article 2 portant délégation de signature à M Emmanuel RICHARD, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du NORD ;



Vu l'arrêté préfectoral 03-31-0005 du 31 mars 2021 et plus particulièrement ses articles 3 et 7 portant délégation de signature à M Daniel RAMELET, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la SOMME ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Véronique ALIES, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'OISE ;

Vu l'arrêté préfectoral 2021-37 du 29 juin 2021 et en particulier les articles 3 et 7 portant délégation de signature à M Bertrand VANDEMOORTELE, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l' AISNE.

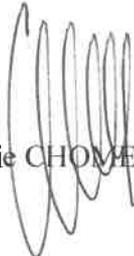
**Arrête :**

**ARTICLE 1** : La délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée à titre permanent à Mme Monique GUILLEMOT-RIOU, Directrice départementale adjointe, directeur du travail et à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, attaché hors classe échelon spécial de l'administration de l'État.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Monique GUILLEMOT-RIOU et de M. Fabrice RINGEVAL, la délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée au chef de service, délégataire désigné en annexe 1, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les actes relevant des compétences mentionnées.

**ARTICLE 3** : Les présentes dispositions remplacent celles de l'arrêté de subdélégation de signature du 1<sup>er</sup> août 2022 publiés le 3 août 2022 au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais n°55 qui est abrogé.

**ARTICLE 4** : La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et le délégataire désigné sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

  
Nathalie CHOMETTE.

## ANNEXE 1

### Actes relevant de la compétence des préfets de département mutualisés en DDETS du Pas-de-Calais

<b>Décisions et actes administratifs issus du code du travail</b>	<b>Ressort d'exercices des compétences</b>	<b>Subdélégués En cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>Remboursement des frais des conseillers des salariés</b> Articles législatifs : L1232-10 et L1232-11 Articles réglementaires : D1232-7 à D1232-10	Région des Hauts-de-France	M. Christophe FAIDHERBE



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Direction

Arras, le **12 AOUT 2022**

N°2022-40-127

**Arrêté portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,  
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais dans le  
cadre des compétences au titre de la tarification des prestations des CADA et CPH**

**La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;**

**Vu** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

**Vu** l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et de M. Fabrice RINGEVAL directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-28 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;



Vu la convention de délégation de gestion au titre de la tarification des prestations des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et des centres provisoires d'hébergement du 17 mai 2022 du préfet de la région des Hauts-de-France et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-40-110 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques ;

**Arrête :**

**ARTICLE 1** : La délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les textes susvisés est subdéléguée à titre permanent à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, attaché hors classe échelon spécial de l'administration de l'État.

**ARTICLE 2** : L'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2022 portant subdélégation de signature publié le 3 août 2022 au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais n°55 est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et le délégataire désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Nathalie CHOMETTE.





EHPAD Résidence Arnoul  
65 Rue Montluc  
62610 Ardres



Centre Hospitalier de Calais  
1601 Boulevard des Justes  
62100 Calais



EHPAD Résidence de la Haute Porte  
59 Rue de Guizelin  
62340 Guines

---

## DECISION N° 252

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

---

**Objet :** Délégation de signature du Chef d'établissement du Centre hospitalier de Calais et des responsables des EHPAD de Guines et d'Ardres auprès des cadres de santé des EHPAD.

**Références :**

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Vu le décret 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire D315-67 à D315-70)

Vu l'arrêté du CNG du 22 Aout 2018 nommant Madame Caroline HENNION en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Calais à compter du 04 Septembre 2018

Vu la Convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Dr Jean-Eric TECHER de Calais et les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence Arnoul » de Ardres et « La Résidence de la Haute Porte » de Guines signée le 16 décembre 2020

Vu l'arrêté du CNG du 23 mars 2021 nommant Madame Caroline HENNION, Directrice du Centre Hospitalier de Calais et de l'EHPAD de Guines, également Directrice de l'EHPAD d'Ardres dans le cadre de la convention de direction commune sus visée,

Vu la décision n°245 portant sur la délégation de signature de Mme Myriam Delabre, Directeur Adjoint aux EHPAD de Calais, de Guines et de Ardres, et des responsables Mme Bouchel Céline pour l'EHPAD de Guines et Mme Doublet Védastine pour l'EHPAD de Ardres.

Vu la nomination de Madame Chrystelle ROUSSEL du 1<sup>er</sup> Octobre 2016 en qualité de cadre de santé paramédical, catégorie A de la fonction publique hospitalière

Vu la nomination de Madame Christine Barbier du 1<sup>er</sup> Septembre 2011 En qualité de cadre de santé paramédical, catégorie A de la fonction publique hospitalière

## DECIDE

**Article 1 :** La délégation de signature, pendant l'astreinte de direction à Mesdames Bouchel Céline et Doublet Védastine, responsables de site et Mesdames Christelle Roussel et Christine Barbier, cadres de santé paramédical au sein des EHPAD Résidence Arnoul et de la Haute porte :

- Des actes nécessaires à la gestion des résidents (admissions, sorties, décès, opérations funéraires) ;
- De tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier ;
- De toutes mesures conservatoires nécessaires à la gestion de crise ;
- Des actes d'ordonnateurs des dépenses de la section d'exploitation.

**Article 2** : Le délégataire devra rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation auprès du responsable de site.

**Article 3** : La présente décision prend effet à compter du 01/07/2022.

Fait à Calais, le 29 juin 2022.

Mme HENNION Caroline  
Le Directeur délégué



A blue ink signature of Mme HENNION Caroline is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CENTRE HOSPITALIER", "LE DIRECTEUR", and "CALAIS" with two small stars on either side of "LE DIRECTEUR".

Mme DELABRE Myriam  
La délégataire



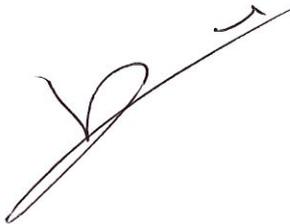
A black ink signature of Mme DELABRE Myriam.

Mme BOUCHEL Céline  
La délégataire



A blue ink signature of Mme BOUCHEL Céline.

Mme DOUBLET Védastine  
La délégataire



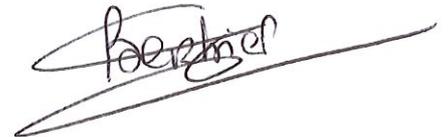
A black ink signature of Mme DOUBLET Védastine.

Mme ROUSSEL Christelle  
La délégataire



A black ink signature of Mme ROUSSEL Christelle.

Mme BARBIER Christine  
La délégataire



A black ink signature of Mme BARBIER Christine.